

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 9 mars 2010 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- adopté les comptes rendus des séances plénières des 12/13 janvier et 10 février 2010, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- pris acte de l'exécution du budget 2009, présentée par le Président. Jacques Béranger et Jean-Jacques Lenne sont en charge du suivi budgétaire.
- approuvé les compositions de différentes missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris une décision:

1/ Suivi périodique du Nord-Est (habilitation à compter de la rentrée 2010)

- **Région Nord-Pas-de-Calais – Académie de Lille (suite et fin)**

École nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT Roubaix)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des arts et industries textiles*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti.

(AVIS N° 2010/03-01)

École d'ingénieurs du Pas de Calais (EIPC) – Université du Littoral

La Commission prend acte de l'arrêt des activités de l'association de gestion de l'EIPC, établissement privé d'enseignement supérieur, à la fin de la présente année universitaire.

Les étudiants en cours d'études à l'EIPC poursuivront leur formation sur le même site, mais dans le cadre de l'Université du Littoral. En conséquence, la Commission donne un avis favorable à l'habilitation de l'Université du Littoral, pour une durée de 2 ans à compter de la rentrée 2010, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université du Littoral*, spécialité *Génie industriel*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Par ailleurs, la création d'une spécialité *Informatique* est sollicitée par l'Université du Littoral.

(voir ... 3/ Création de nouvelles spécialités)

(AVIS N° 2010/03-02)

- **Région Alsace – Académie de Strasbourg**

Université de Strasbourg

École et observatoire des sciences de la terre (EOST)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École et observatoire des sciences de la terre de l'Université de Strasbourg*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

École nationale supérieure de physique de Strasbourg (ENSPS)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg de l'Université de Strasbourg*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg de l'Université de Strasbourg*, spécialité *Électronique et informatique industrielle (nouvel intitulé)*, en partenariat avec l'*ITII Alsace*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Par ailleurs, la création d'une nouvelle spécialité est sollicitée.

(voir ... 2/ Développement de l'apprentissage ... 3/ Création de nouvelles spécialités)

(AVIS N° 2010/03-03)

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti.

(AVIS N° 2010/03-04)

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg*, dans les 7 spécialités- *Génie civil – Génie climatique et énergétique – Génie électrique – Génie mécanique – Mécatronique – Plasturgie – Topographie* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg*, dans les 2 spécialités – *Mécanique – Génie climatique et énergétique* - en partenariat avec l'*ITII Alsace*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2010/03-05)

2/ Développement de l'apprentissage

Université de Strasbourg

École nationale supérieure de physique de Strasbourg (ENSPS)

Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans à compter de la rentrée 2010, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg de l'Université de Strasbourg*, spécialité *Technologies de l'information et de la communication pour la santé*, en partenariat avec l'*ITII Alsace*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2010/03-03)

École centrale de Nantes (EC Nantes):

Avis favorable, pour 2 ans à partir de la rentrée 2011, à l'extension au statut d'apprenti de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École centrale de Nantes*.

(AVIS N° 2010/03-06)

3/ Création de nouvelles spécialités sous statut étudiant

Université du Littoral

Avis favorable à l'habilitation, pour 1 an à compter de la rentrée 2011, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université du Littoral*, spécialité *Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(site de Calais)

La Commission prend acte de la volonté de l'Université de créer une école interne

(AVIS N° 2010/03-02)

Université de Strasbourg

École nationale supérieure de physique de Strasbourg (ENSPS)

Avis favorable à l'habilitation, pour 5 ans à compter de la rentrée 2011 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de physique de Strasbourg de l'Université de Strasbourg*, spécialité *Technologies de l'information et de la communication pour la santé*, en formation initiale sous statut d'étudiant

(AVIS N° 2010/02-03)

4/ Accréditation d'un établissement étranger

Instituto de maquina-herramienta (IMH à Elgoibar - Espagne)

La Commission accorde son accréditation à la formation en alternance réalisée en collaboration avec l'École d'ingénieurs du CESI. Cette accréditation s'appliquera aux diplômes qui seront délivrés en 2010, 2011 et 2012.

La Commission prend acte d'un projet de formation en *Génie industriel* dont l'admission par l'État pourra être étudiée, en fonction de la position des autorités espagnoles.

(DECISION N° 2010/03-07)